République Française
Département
MARNE

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Tilloy et Bellay
séance du 12/03/2024

Date de la convocation 05/03/2024 **Date d'affichage** 05/03/2024	L'an 2024 et le 12 mars à 19 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian CARBONI, Maire.
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 11 En exercice : 10 Votants : 10	Présents : M. CARBONI Christian, Maire, Mme DAVERDON Marie, MM. : CACHIER Pascal, LALLEMANT Freddy, LE ROUX Florian, MICHEL Jean-Baptiste, RAGOUILLIAUX Olivier, M. TESTI Christophe Absente : Mme CHASSAING Angélique ayant donné pouvoir à M. Christian CARBONI Mme PARISOT Mélissa ayant donné pouvoir à M. Christophe TESTI Secrétaire : Mme DAVERDON Marie
Réf : 2024-03-03 **A l'unanimité** Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0	Objet de la délibération : **DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET** Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'accroissement des travaux à effectuer suite à la création de nouveaux espaces verts et à l'augmentation des locations de la salle polyvalente, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'adjoint technique territorial Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste. Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-1 et suivants du Code général de la fonction publique, de supprimer le poste correspondant dont la durée du temps de travail de 10h/35e créé par délibération du 18/02/2020 et de créer simultanément le nouveau poste à 13h/35e à compter du 01/05/2024. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **VU** le Code général des collectivités territoriales, **VU** le Code général de la fonction publique, **VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, **VU** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, **VU** la délibération en date du 12/03/2024 créant l'emploi d'adjoint technique territorial à raison de 13 heures hebdomadaires, **VU** le tableau des effectifs, ***DECIDE*** - d'adopter la proposition du Maire - de modifier ainsi le tableau des emplois ; - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/03/2024 à 10h16
Réference de l'AR : 051-215105313-20240312-2024_03_03-AR
Publié le 14/03/2024 ; Affiché le 14/03/2024 ; Rendu exécutoire le 14/03/2024

	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme En mairie Le Maire Christian CARBONI Christian CARBONI Christian CARBONI 2024.03.13 11:26:09 +0100 Ref:6138701-9178738-1-D Signature numérique le Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/03/2024 à 10h16
Réference de l'AR : 051-215105313-20240312-2024_03_03-AR
Publié le 14/03/2024 ; Affiché le 14/03/2024 ; Rendu exécutoire le 14/03/2024